

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DES CHARIOTS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE CATEGORIE 3



REFERENTIEL DE FORMATION

Cette formation est conforme
au référentiel de compétences et d'évaluation INRS
associé à la recommandation R489

FORMATION

- DUREE** à partir de 7 heures
- MODALITES** formation théorique et pratique en alternance,
avec une participation active des stagiaires
- SANCTIONS** **AFC** (Attestation de Formation à la Conduite)
pour la catégorie,
avec résultats détaillés des tests
pour chaque stagiaire.
- PRE REQUIS D'INTEGRATION** (à vérifier par vos soins)

- avoir 18 ans
- aptitude médicale
- maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants
- la fourniture de chaussures de sécurité, gants et d'un gilet haute visibilité.

NOTA BENE

A l'issue de cette formation,
l'entreprise utilisatrice devra délivrer au conducteur formé
une **AUTORISATION DE CONDUITE**
selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de Conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Etablissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le cariste dispose de l'aptitude à conduire le chariot pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire du cariste pour la conduite en sécurité de son chariot
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

La validité de l'AFC est de 5 ans maximum.

La réactualisation des connaissances sera vérifiée
par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

**AU TERME DE LA FORMATION,
LE CONDUCTEUR FORME
DEVRA ETRE CAPABLE :**


DE REALISER...

- ... les opérations de chargement et déchargement des véhicules
- ... les opérations de gerbage et dégerbage
- ... les opérations de transfert et de port de charges

➤ en utilisant 1 catégorie (2 types) de chariot élévateur, circulant à l'intérieur et à l'extérieur des locaux de travail.

➤ en appliquant les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans toute entreprise.

➤ en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité.


D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU
du matériel utilisé.


DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES
et des difficultés rencontrées
dans l'exercice de ses fonctions.

Thèmes de la formation

1 – LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

LE CONDUCTEUR DOIT ÊTRE CAPABLE DE CONNAÎTRE...

... AU REGARD DE LA LÉGISLATION :

- les responsabilités pénales qu'il peut encourir en cas d'accident ou de mise en danger d'autrui lors de son activité;
- les conditions à remplir pour exercer la fonction de cariste ;
- les conditions pour lesquelles il peut éventuellement se retirer d'une situation de travail.

... AU REGARD DE LA PROFESSION :

- connaître et posséder les qualités exigées du cariste ;
- connaître et gérer les responsabilités du cariste dans son activité ;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

2 – LA SÉCURITÉ

- monter et/ou descendre en sécurité, d'un engin ;
- appliquer les consignes de conduite, de circulation et de stationnement dans son entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques de circulation ou de stabilité de charges ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- identifier les pictogrammes de manutention et produits dangereux.

3 – LA TECHNOLOGIE DU CHARIOT ÉLÉVATEUR

- citer les catégories de chariots élévateurs ;
- identifier les principaux organes du chariot élévateur ;
- identifier les éléments composant le circuit hydraulique ;
- assurer la maintenance de premier niveau et justifier l'intérêt de ces vérifications ;
- connaître les différents types de palettes et containers de l'entreprise et leur emploi.

4 – UTILISATION DES CHARIOTS ÉLÉVATEURS

LE CONDUCTEUR DOIT ÊTRE CAPABLE...

... A L'INTERIEUR DE L'ENCEINTE DE L'USINE :

- d'effectuer les opérations de gerbage et dégerbage d'un palettier du magasin ;
- d'effectuer les opérations de gerbage et dégerbage de containers ;
- de circuler avec la catégorie de chariot élévateur (thermique et électrique) ;
- d'appliquer les règles de stationnement et de circulation.

... A L'EXTERIEUR :

- d'effectuer depuis le sol le chargement et le déchargement latéral d'un véhicule ;
- de circuler avec les deux catégories de chariots élévateurs ;
- d'appliquer les règles de stationnement et de circulation sur un plan incliné.